



25 mars 2015

Stratégie pour contrer *Drosophila suzukii*

(IVS).-Le Service cantonal de l'agriculture a procédé en début d'année au bilan de l'année viticole 2014. Il a également émis des recommandations pour gérer durablement la drosophile du cerisier, ravageur apparu dans notre vignoble en 2014. La stratégie consistera prioritairement à mettre en œuvre les mesures prophylactiques, complétées seulement en cas de besoin par la lutte directe. Le Service de l'agriculture soutiendra activement les viticulteurs par le suivi des populations et la rédaction de communiqués phytosanitaires.

Du 23 janvier au 12 février 2015, l'Office cantonal de la viticulture a informé 310 viticulteurs valaisans sur la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*) via neuf séances. Un bilan de la saison écoulée a été établi, complété par des recommandations pour la saison à venir. Celles-ci ont également été présentées par l'Office de la viticulture lors de l'Assemblée générale de Vitival du 11 mars 2015, en présence de 220 personnes.

Il en ressort que la drosophile du cerisier n'est pas la seule responsable des dégâts de pourriture rencontrés avec une intensité supérieure à la norme lors des dernières vendanges. Les conditions climatiques très humides de l'été 2014, ainsi que la présence de foyers d'oïdium non maîtrisés sont, à l'échelle cantonale, les premiers responsables de cette situation.

La gestion à long terme de ce nouveau ravageur nécessitera une collaboration étroite de tous les acteurs concernés : Agroscope pour l'étude du ravageur et l'élaboration de stratégies de lutte, le Canton du Valais pour le suivi des populations de ravageur et l'information aux producteurs et enfin les vigneron, par la mise en œuvre des mesures de lutte.

Dès cette année, les viticulteurs sont appelés à appliquer les mesures prophylactiques visant à réduire l'impact d'une éventuelle attaque des raisins en 2015 : effeuillage soigné de la zone des grappes, maintien d'un enherbement court dans les vignes enherbées, absence de blessures aux grains, anticipation des vendanges.

La lutte insecticide ne devra être engagée qu'après l'observation éventuelle d'œufs sur les baies de raisin. Les traitements insecticides préventifs sont inutiles et totalement infructueux vu la très faible durée d'action des produits homologués. Le Service cantonal de l'agriculture soutiendra activement les vigneron dans ces contrôles à effectuer à partir de la véraison. Ceux-ci seront régulièrement informés de l'évolution de la situation par la publication de communiqués phytosanitaires disponibles sur le site internet www.vs.ch/agriculture ou sur abonnement au 027 606 76 20. Ces informations seront également diffusées via l'application pour smartphone « InfoVS ».

Personnes de contact :

Pierre-André Roduit, chef de l'Office de la viticulture – 027 606 76 40

Stéphane Emery, Office de la viticulture – 027 606 76 40